

PROCÉDURE DE RÉSERVATION SCOLAIRE

Théâtre Alexandre Dumas

Afin d'assurer le suivi de votre dossier et d'accueillir vos élèves dans les meilleures conditions, nous vous invitons à prendre connaissance de la procédure de réservation à suivre :

1 - Complétez le formulaire de réservation avec le ou les spectacles de votre choix.

Un formulaire par enseignant. Si, par exemple, deux enseignants de votre établissement souhaitent venir avec leurs classes respectives, ils devront tous deux remplir des formulaires distincts.

2 - Retournez ce formulaire [avant le vendredi 28 septembre 2018.](#)

Par mail à l'attention de Jérémie DUFOUR, responsable des réservations scolaires :

jeremie.dufour@saintgermainenlaye.fr / 01 30 87 20 89

Aucune demande de réservation ne sera prise en compte si ce bulletin ne nous revient pas complété.

3 - Vos souhaits de réservation sont traités par ordre d'arrivée et selon les disponibilités.

4 - Après étude de votre demande, un devis vous est envoyé par mail.

Seul l'envoi de ce devis correspond à une confirmation de réservation.

Si votre demande ne peut aboutir, vous serez placés sur liste d'attente ou une réponse négative vous est transmise par mail.

5 - Après réception du devis, validez la réservation de manière ferme et définitive auprès de Claude Guilbaut.

6 - Tout règlement doit être transmis au théâtre au plus tard 1 mois avant la représentation par : chèque (règlement à l'ordre de RR TAD), espèces ou mandat administratif. Au-delà de ce délai, toute réservation sera annulée.

Pour le paiement en mandat administratif : bon de commande à nous adresser au plus tard 1 mois avant la représentation et règlement à effectuer dans les plus brefs délais.

7 - Dès réception du règlement, les places sont éditées et peuvent être retirées au Théâtre.